



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France

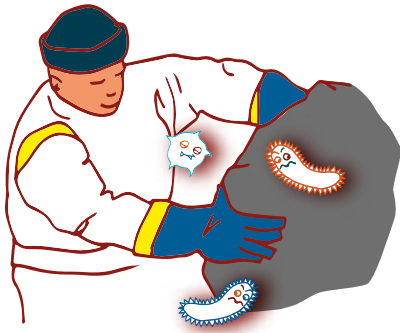
**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Normandie



# Les risques biologiques

## Dans la collecte des déchets ménagers et assimilés

DTE n°253



## QU'EST-CE QUE LE RISQUE BIOLOGIQUE ?

C'est quand une personne est exposée à des agents biologiques (= microbes) au cours du travail.

## QU'EST-CE QU'UN MICROBE ?

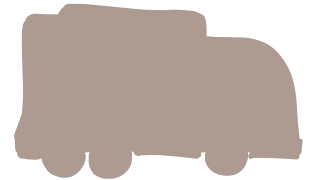
Les microbes sont des êtres vivants microscopiques. On les trouve à peu près partout : dans le sol, l'air, l'eau, les êtres vivants, les déchets...

**Les bactéries, les moisissures, les virus...** font partie des microbes. Au cours de leur vie, ils se multiplient et fabriquent de nombreux **produits** que l'on peut retrouver dans leur environnement.



## QU'EST-CE QUI EST DANGEREUX ?

La majorité des microbes sont inoffensifs. Certains sont même très utiles comme ceux utilisés pour faire le pain, le vin, les yaourts ou certains médicaments comme les antibiotiques. D'autres sont **dangereux** pour la santé car ils peuvent être à l'origine d'une **infection** ou fabriquer des produits responsables d'**allergie** ou d'une **intoxication**.



## LORS DE LA COLLECTE, OÙ SE TROUVENT LES MICROBES ?

Lors de la collecte des déchets, on peut trouver des microbes dans :

- Tous les **déchets** : ordures ménagères, emballages alimentaires, déchets verts, bouteilles en verre, canettes, vieux papiers, cartons...
- Les **poubelles** ou les conteneurs, les sacs ayant servi à stocker les déchets.
- La **benne** de collecte.
- Les **outils** ou objets ayant été en contact avec les déchets (balai, pelle, gants, **vêtements** de travail...).



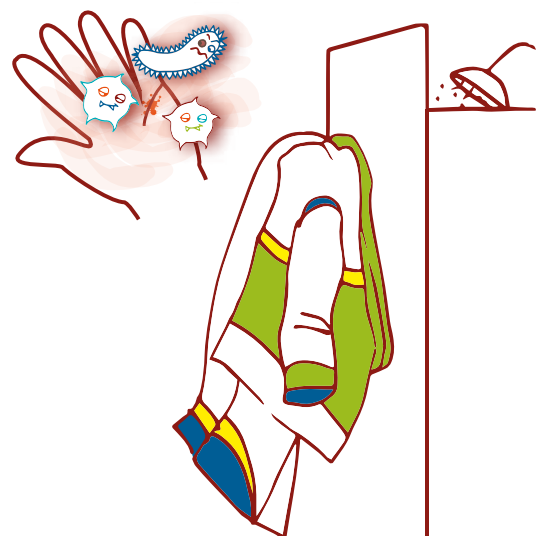
## COMMENT PEUT-ON ATTRAPER (ES) MICROBES AU COURS DU TRAVAIL ?



- ✱ En **touchant** les déchets, la benne, les poubelles, les outils.
- ✱ En se touchant la bouche ou les yeux avec les mains sales (par ex. quand on fume).
- ✱ Par les vêtements de travail sales.
- ✱ En **respirant les poussières** provenant des déchets : même pour les papiers, cartons et emballages ménagers..., quand on secoue les sacs et les bacs pour les vider dans la benne.
- ✱ En **respirant les gouttelettes** créées par le jet lors des lavages.
- ✱ En cas d'incident au cours du travail : **renversement** de déchets sur soi, nuage de poudre lors d'un déversement, **projection** sur soi de matières sales.
- ✱ En cas d'accident : **piqûre** par une seringue, coupure avec du verre ou des morceaux tranchants, **blessure** ouverte avec la benne ou une poubelle...

## QU'EST-CE QU'ON RISQUE POUR SOI ?

- ✱ Des infections, par exemple par les plaies.
- ✱ Des problèmes gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhées...
- ✱ Des maladies de peau.
- ✱ Des problèmes respiratoires.
- ✱ Des allergies : asthme, rhinite, conjonctivite...



## QU'EST-CE QUE CELA APPORTE COMME RISQUE POUR LES AUTRES ?

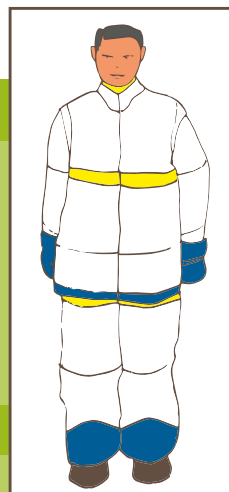
On peut :

- ✱ Transporter les microbes sur soi par les mains ou les vêtements par exemple et les communiquer aux autres.
- ✱ Apporter les microbes chez soi et transmettre des maladies à sa famille.
- ✱ Salir ses affaires personnelles, sa voiture...

## Tenue de travail et hygiène

- **Vêtement de travail**
- **Gants de travail**
- **Chaussures de sécurité**

À laisser  
à l'agence



**Si intervention sale** (dans le caisson) :  
idem + combinaison jetable

**Si intervention sur benne pleine ou non lavée :**  
idem + masque (*type FFP2...*)

**Si hors atelier :**  
idem + combinaison jetable (*+ masque si besoin*)  
+ matériel pour lavage des mains  
+ vêtements haute visibilité  
(*en cas d'intervention sur la voie publique*)

**Si projections :**  
idem + lunettes de protection

- ✳ **Porter un vêtement de travail propre**
- ✳ **Adapter la tenue en fonction du type d'intervention et du type de collecte**
- ✳ **Changer aussi souvent que nécessaire et en fonction des conditions climatiques**
- ✳ **Appliquer les règles d'hygiène personnelle :**
  - se laver les mains régulièrement,
  - prendre une douche avant de quitter l'entreprise,
  - en cas de blessure même superficielle, bien nettoyer la plaie à l'eau et au savon, puis désinfecter. Surveiller l'évolution de la plaie.



# Collecte des déchets verts et des déchets recyclables en conteneur

## Spécificité :

Les déchets verts et les déchets recyclables contiennent **beaucoup de microbes** surtout des moisissures qui se dispersent facilement dans l'air et sont **transportés par les poussières**.

## Risques :

Respirer des poussières contaminées quand le bac de déchets verts ou recyclables est vidé ou quand ils sont compactés.



**Rappel :** il est interdit de reprendre les sacs ou du vrac dans les conteneurs.

## Bonnes pratiques :

**Utiliser systématiquement le lève-conteneur.**

Lors du vidage et du compactage, se positionner sur le côté de la benne de collecte, afin de ne pas se trouver dans le reflux d'air chargé de microbes.



## Précaution :

*Rester de préférence du côté droit de la benne ou du côté opposé à la circulation, tout en restant dans le gabarit du véhicule.*



# Collecte de déchets en contenants non adaptés à l'utilisation du lève-conteneur ou en vrac



*Bien que cette pratique soit déconseillée, elle est cependant encore pratiquée. Certaines précautions sont nécessaires en attendant sa disparition.*

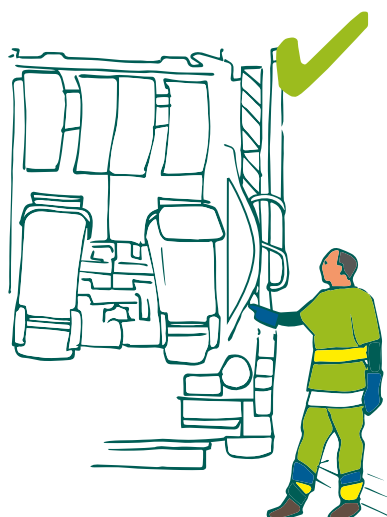
## Spécificité :

- ✱ Le vidage manuel d'un bac oblige à se positionner juste derrière la benne, devant la trémie. Des **projections** de liquides et des **reflux de poussières** peuvent se produire.
- ✱ Les déchets peuvent être dangereux et contenir des objets **piquants, coupants** (seringue, tesson de bouteille...).



## Risques :

- ✱ Recevoir des projections de liquides contaminés ou respirer des poussières chargées de microbes lors du vidage manuel des bacs et du compactage.
- ✱ Se couper ou se blesser avec des déchets lors de la manipulation du vrac ou de sacs ou de conteneurs non adaptés.



## Bonnes pratiques :

- ✱ Ne pas collecter les sacs difficilement préhensibles ou suspects.
- ✱ Ne pas ramasser les déchets en vrac.
- ✱ **Ne pas rester à proximité de la trémie arrière.**

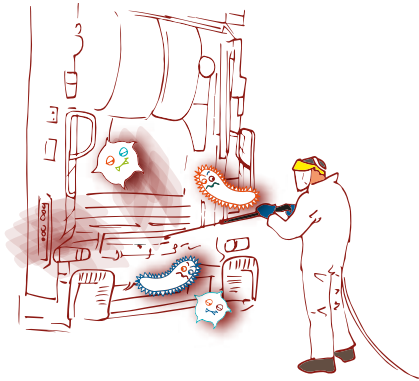
# Lavage des véhicules de collecte

## Spécificité :

- ✱ Le nettoyage au jet des bennes crée de **minuscules gouttelettes** d'eau qui contiennent beaucoup de microbes et qui peuvent être respirées.
- ✱ Plus le jet d'eau est puissant, plus les gouttes sont fines et plus elles sont facilement respirées.

## Risques :

- ✱ Recevoir des projections d'eau souillée.
- ✱ Respirer des microgouttelettes d'eau contaminées.



Les risques sont plus importants lors du :

- ✱ Lavage de la trémie et du caisson.
- ✱ Rinçage au jet d'eau du sol de l'aire de lavage après le nettoyage des véhicules.

## Bonnes pratiques :

### Limiter les projections d'eau souillée sur le corps

- ✱ Entrer le moins souvent possible dans le caisson et dans la mesure du possible le nettoyer de l'extérieur.
- ✱ Ne pas être trop près des équipements nettoyés, et être ainsi moins exposé aux projections.
- ✱ Porter des équipements de protection étanches.

### Éviter de respirer les microgouttelettes d'eau contaminée.

- ✱ Limiter l'utilisation du jet haute pression, et lors de son utilisation porter un masque.

## Précaution :

*Mettre en place les béquilles de sécurité.*



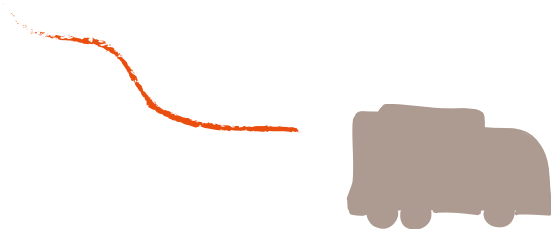
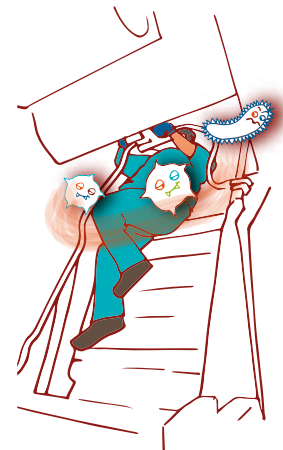
# Maintenance des véhicules de collecte

## Spécificité :

Certaines opérations de maintenance consistent à intervenir sur des **pièces sales** (en entrée ou à l'intérieur) de la benne.

## Risques :

- ✱ Être en contact avec des déchets, des salissures, des projections ou respirer des particules contaminées, lors des interventions sur bennes non nettoyées ou non vidées.
- ✱ Respirer des poussières contaminées, lors de l'utilisation de la soufflette sur les filtres et pièces mécaniques.



## Bonnes pratiques :

- ✱ Privilégier la **maintenance préventive** pour réduire les interventions dans l'urgence sur benne non nettoyée.
- ✱ **Faire nettoyer la benne avant intervention** de maintenance en atelier.
- ✱ S'assurer du vidage des jus par l'opérateur en charge du nettoyage avant d'intervenir en maintenance.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[cramif.fr](http://cramif.fr)

**Les risques biologiques dans la collecte  
des déchets ménagers et assimilés- DTE 253**

Cramif – Juillet 2015

Cramif - DTE 253 - Juillet 2015



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Ile-de-France